

*Droit fiscal*

**M. Stevens:** Monsieur le président, je crois que si le ministre était franc, il avouerait que le gouvernement ne veut pas adopter cet amendement pour aider le constructeur qui n'est pas un spéculateur. Ces gens ont fait des démarches auprès du gouvernement pour lui signaler qu'ils seraient gravement touchés par les mesures prises par le ministre.

J'aimerais aborder une question que j'ai déjà soulevée à deux reprises. A chaque fois, le ministre a décidé de ne pas répondre franchement à la Chambre. Le 10 février, il a dit que certains chiffres que j'avais avancés prêtaient à confusion, que cela revenait à comparer des pommes avec des oranges. Les deux fois, je lui ai demandé de dire où étaient l'erreur. Il a déjà avoué qu'il avait peut-être induit la Chambre en erreur en ce qui concerne une série de chiffres, mais il n'a pas parlé des erreurs plus flagrantes qu'il a consignées au compte rendu le 10 février et que j'ai mentionnées.

Ma dernière discussion avec le ministre sur cette question figure à la page 3199 du hansard; je lui ai alors demandé encore une fois de corriger l'erreur qu'il avait faite en citant les chiffres en question, mais il a choisi de ne rien faire. Depuis lors, le ministre m'a dit qu'il lirait mes observations et les siennes et qu'il espérait revenir sur la question. Pour la troisième fois, je demande au ministre s'il est prêt à ajouter quelque chose à ce sujet.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, j'ai relu les remarques et je n'ai rien d'autre à dire.

**M. Stevens:** Monsieur le président, voilà quelque chose que je ne comprends pas dans le mécanisme du Parlement. Nous avons devant nous un ministre—il cligne de l'œil en ce moment en pensant qu'il s'agit d'une farce—qui, d'après le hansard, a induit la Chambre en erreur. Trois fois de suite il a eu le toupet de se lever et de dire qu'il n'avait rien d'autre à ajouter, qu'il ne désirait pas faire de mise au point.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Stevens:** Je ne comprends pas comment le gouvernement peut s'attendre à mériter le respect de la Chambre et du public quand le ministre des Finances nous induit en erreur comme il le fait.

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le vice-président:** Le vote porte sur l'amendement du député de Yorkton-Melville à l'article 7.

● (1630)

(L'amendement de M. Nystrom est rejeté par 49 voix contre 20.)

**M. McCleave:** Monsieur le président, je regrette d'avoir à prendre la parole pour soulever la question de privilège à propos du vote qui vient tout juste de se tenir. A ma connaissance, au moins un député a voté sans avoir été à l'intérieur de la salle lorsque Votre Honneur nous a invités à nous prononcer. Et je crois, d'après ce que me disent mes collègues, que d'autres ont fait la même chose. Je trouve une telle conduite répréhensible. Je remarque que lorsqu'un député de notre côté est entré, les députés d'en face ont eu tôt fait de signaler son entrée. Il s'est incliné, est sorti et n'a pas pris part au vote. Nous faisons donc remarquer que nous avons vu certains députés entrer dans

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

la salle à ce moment-là. Je fixe des yeux le député dont je parle. J'ai été désolé de le voir agir ainsi. Mes collègues en ont vu d'autres faire la même chose. Je trouve une telle conduite répréhensible et indigne d'un membre de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**Le vice-président:** Je remercie le député d'avoir soulevé ce point. Tous les députés connaissent évidemment l'article 12(2) du Règlement, selon lequel:

Lorsque l'Orateur met une proposition aux voix, il est interdit à tout député d'entrer dans la Chambre, d'en sortir ou d'aller d'un côté à l'autre de la salle, ou encore de faire du bruit ou de troubler l'ordre.

**M. Paproski:** J'invoque le Règlement. Je pense que les députés devraient se lever et le dire s'ils n'étaient pas présents quand la proposition a été mise aux voix. Selon moi, ces deux députés ne devraient pas prendre part au vote.

**M. Symes:** Soyez honnêtes, levez-vous.

**Le vice-président:** Le vote porte sur l'article 7 modifié.

(L'article 7 modifié est adopté par 73 voix contre 25.)

(L'article 9 modifié est adopté.)

**Le vice-président:** Le vote porte maintenant sur l'amendement à l'article 35.

(L'amendement de M. Turner (Ottawa-Carleton) est adopté.)

(L'article 35 modifié est adopté.)

Sur l'article 37.

**Le vice-président:** L'amendement à l'article 37 est-il adopté?

**M. Andre:** Monsieur le président, je ne veux pas retarder indûment le comité mais j'aimerais ajouter un mot sur la question de la déduction possible de l'amortissement en capital et des autres frais d'exploitation puisque cette question concerne les réserves exploitables connues de pétrole au Canada. Je pense que tous admettent qu'une grave pénurie de pétrole menace le Canada. D'ici quelques années, nos importations seront supérieures à nos exportations. C'est pourquoi il faut augmenter la masse de nos réserves exploitables connues. L'un des meilleurs moyens qui s'offre d'accroître rapidement ces réserves est d'utiliser les techniques de récupération éprouvées dans les réservoirs actuels. Cela suppose des dépenses d'exploitation pour le forage de nouveaux puits et l'utilisation de techniques d'injection d'eau et d'injection de solvant.

Le ministre doit se rendre compte que tout changement dans la politique de taxation affectant les frais d'exploitation aura un effet sur l'utilisation des méthodes d'exploitation éprouvées qu'il faut adopter pour augmenter nos réserves exploitables connues. J'espère que le ministre va autoriser le report de ces frais jusqu'à ce que les coûts soient compensés parce que, vu ce qui pourrait se produire, il serait honteux pour le gouvernement de contribuer à mettre en danger la sécurité des approvisionnements qui sont déjà menacés. J'espère donc que le gouvernement fera preuve de souplesse et envisagera la suppression de certains impôts ou la modification de certaines dispositions fiscales. Étant donné que le Canada aura besoin de plus de pétrole à l'avenir il faudrait inciter les sociétés à consacrer plus d'argent aux méthodes d'exploitation éprouvées de manière à extraire plus efficacement le pétrole de ces réserves connues. Il faudra consacrer donc d'autres